



Communiqué de presse – 28 juin 2016

Danone en négociations exclusives pour entrer au capital de Michel et Augustin

Premier projet de *Danone Manifesto Ventures*,
sa nouvelle structure d'investissement et d'incubation

Danone et les actionnaires de Michel et Augustin sont entrés en négociations exclusives en vue de l'acquisition par Danone d'une participation minoritaire au capital de la société Michel et Augustin, aux côtés d'Artémis et de ses fondateurs.

Fondée en 2004, Michel et Augustin est une entreprise française qui conçoit et commercialise une gamme premium et innovante de biscuits, produits laitiers, desserts frais et boissons. La société Michel et Augustin a bâti une aventure entrepreneuriale originale, reposant sur un modèle qui lui a permis de s'installer solidement en France en quelques années. L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 40 millions d'euros en 2015, en forte croissance par rapport à 2014.

L'expertise des équipes de Danone permettrait à Michel et Augustin de bénéficier d'un appui important pour accélérer son développement international - en particulier aux Etats-Unis - tout en préservant son originalité.

Cette prise de participation constituerait la première opération réalisée par *Danone Manifesto Ventures*, la nouvelle structure d'investissement et d'incubation de Danone basée à New York, qui sera pleinement opérationnelle à l'automne 2016.

Cette nouvelle structure permettra à Danone d'accompagner le développement d'entreprises innovantes à fort potentiel de croissance qui partagent sa vision de l'alimentation. A travers cette structure, Danone apportera à ces entreprises un soutien financier et opérationnel, en les faisant bénéficier de l'expérience de ses équipes à travers le monde, tout en leur assurant l'autonomie nécessaire au développement de leur projet entrepreneurial.

Les équipes de Danone pourront quant à elles s'inspirer d'idées et de pratiques nouvelles au contact d'entreprises plus jeunes, pour développer l'ambition de son Manifesto : promouvoir des habitudes alimentaires saines et durables qui valorisent la diversité culturelle de l'alimentation.

Ce projet de prise de participation, dont les termes anticipent une montée progressive de Danone au capital de Michel et Augustin, reste notamment soumis à l'information et à la consultation des instances représentatives du personnel.

A propos de Danone (www.danone.com)

Avec la mission d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre, Danone figure parmi les leaders mondiaux de l'alimentation et s'appuie sur quatre métiers : les Produits Laitiers Frais, la Nutrition Infantile, les Eaux et la Nutrition Médicale. À travers le double projet économique et social, et sa mission, l'entreprise a pour ambition de construire un avenir plus sain, au travers d'une meilleure santé, de meilleures vies et d'un meilleur monde, pour l'ensemble de ses parties prenantes : ses 100 000 salariés, consommateurs, clients, fournisseurs, actionnaires et toutes les communautés avec lesquelles elle interagit.

Présent sur plus de 130 marchés, Danone a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 22,4 milliards d'euros, dont plus de la moitié dans les pays émergents. Danone possède un portefeuille de marques internationales (Activia, Actimel, Danette, Danonino, Danio, Evian, Volvic, Nutrilon/Aptamil, Nutricia) et locales (Oikos, Prostokvashino, Aqua, Bonafont, Mizone, Blédina, Cow & Gate).

Coté sur Euronext Paris et sur le marché OTCQX via un programme d'ADR (American Depositary Receipt), Danone est classé dans les principaux indices de responsabilité sociale : le Dow Jones Sustainability Index, Vigeo, l'Ethibel Sustainability index et FTSE4Good.